

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2020

PRESENTS : MM. BOULANGER, POUQUET, REYNAUD, CUBERTAFON, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, MMES PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, POLTORAK, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : ISASCA F.

Pouvoirs :

Y. PEYRAMAURE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 07/11/2019

Mise aux voix : le procès-verbal du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Opération de travaux d'aménagement de logements locatifs et d'une salle de réunion

a) Avenants aux marchés de travaux

Considérant la nécessité de conclure des avenants pour des travaux de faible importance non prévus aux marchés :

➤ **Lot 1 : Démolition maçonnerie ravalement / Titulaire ADAM Patrick**

Objet des avenants :

- Avenant 1 : Dépose des planchers existants dans les combles du bâtiment
- Avenant 2 : Encastrement du coffret d'alimentation électrique du bâtiment
- Avenant 3 : Reprise du dallage du WC du hall d'entrée

Incidence financière sur le marché :

Montant avenant 1 : 1 666 €

Montant avenant 2 : 1 560 €

Montant avenant 3 : 320 €

Montant initial du marché : 49 473,80 €

Nouveau montant du marché : 53 019,80 € (+ 7,16 %)

➤ **Lot 4 : Plâtrerie / Titulaire DUBOIS Jean-Marie**

Objet des avenants :

- Avenant 1 : Réalisation d'une gaine de colonne électrique

Incidence financière sur le marché :

Montant avenant 1 : 750 €

Montant initial du marché : 29 568,30 €

Nouveau montant du marché : 30 318,30 € (+ 2,54 %)

➤ **Lot 6 : Electricité ventilation / Titulaire CLAUX ENERGIES**

Objet des avenants :

- Avenant 1 : Tableau avec disjoncteurs dans le local technique et divers alimentations

Incidence financière sur le marché :

Montant avenant 1 : 1 190 €

Montant initial du marché : 22 955 €

Nouveau montant du marché : 24 145 € (+ 5,18 %)

➤ **Lot 7 : Chauffage plomberie sanitaires**

Objet des avenants :

- Avenant 1 : Pose de 3 compteurs divisionnaires pour les logements

Incidence financière sur le marché :

Montant avenant 1 : 781,52 €

Montant initial du marché : 23 000 €

Nouveau montant du marché : 23 781,52 € (+ 3,4 %)

➤ **Lot 9 : Menuiserie Intérieures / Titulaire MARTIN Thierry**

Objet des avenants :

- Avenant 1 : Fourniture et pose de tablettes dans les embrasures des fenêtres sans volets des logements
- Avenant 2 : Fourniture et pose d'une panne en sapin traité et d'un bloc porte pour le placard électrique
- Avenant 3 : Fourniture et pose d'étagère, de tringle à rideau, d'un habillage

Incidence financière sur le marché :

Montant avenant 1 : 385 €

Montant avenant 2 : 305 €

Montant avenant 3 : 361 €

Montant initial du marché : 35 732,80 €

Nouveau montant du marché : 36 783,80 € (+ 2,95 %)

Mise aux voix : approuvés à l'unanimité.

b) Souscription des emprunts pour le financement de l'opération

➤ **Prêt long terme 200 000 € sur 20 ans**

Pour mémoire : Le montant annuel des loyers perçus est estimé à 10 700 €

Organisme	taux	Frais dossier	Echéance annuelle	Coût total du crédit
Caisse d'épargne	1,07 %	200 €	11 121,44	222 428,80
La banque postale	1,26 %	200 €	11 328,52	226 668,40
Crédit agricole	1,44 %	400 €	11 526,88	230 537,81
Crédit mutuel	1,45 %	200 €	11 537,96	230 759,20

Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'épargne

Montant : 200 000 €

Durée 20 ans

Echéance trimestrielles constantes : 2780,36 €

Taux : 1,07 %

Frais de dossier : 200 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

➤ **Prêt relais DETR et FCTVA : 134 000 € sur 2 ans**

Organisme	taux	Frais dossier	Coût total du crédit
Caisse d'épargne	0,46 %	250 €	1 228,62 €
La banque postale	0,48 %	200 €	1 286,40 €
Crédit agricole	0,60 %	400 €	1 602,53 €
Crédit mutuel	0,40 %	150 €	1 072 €

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit mutuel :

Montant : 134 000 €

Durée 24 mois

Intérêts trimestriels

Taux : 0,40 %

Frais de dossier : 150 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

c) Actualisation du plan de financement

Vu l'opération d'aménagement d'un bâtiment public existant comprenant :

- 3 logements locatifs conventionnés à l'APL
- 1 salle de réunion et travaux communs

Vu le montant actualisé de l'opération qui se décompose comme suit :

Il est proposé d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	genre	montant	genre	montant
LOGEMENTS	Travaux	198 253,78	CG (montant plafond)	43 425,00
	Frais communs 63,42 %	24 973,29		
	TVA	42 115,44		
Travaux communs	Travaux	104 016,41	CG 25 %	29 410,91
	Frais communs 36,58 %	13 627,22	DETR	110 684,71
	TVA	23 528,72	FCTVA	23 157,91
			EMPRUNT	200 000,00
	Réserves pour imprévus	5 000	Autofinancement	4 836,33
TOTAL		411 514,86		411 514,86

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. A/ Budget principal

Approbation du compte de gestion 2019 puis du compte administratif 2019

Monsieur CHATELIER préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 211 574,76 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 160 348,69 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 51 226,07 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 358 399,09 €

Résultat de l'exercice : déficit de 155 938,46 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 59 235,46 €

Besoins sur restes à réaliser : 143 224,17 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 211 574,76 € et présente un déficit d'investissement de 215 173,92 € un besoin sur restes à réaliser de 143 225,17 € soit un besoin de couverture de 358 399,09 €, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat suivante :

Virement à la section d'investissement pour couvrir le déficit et les besoins sur restes à réaliser : 211 574,76 € au compte 1068.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Vote du budget primitif 2020

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 851 787 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 855 030,46 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4. Renouvellement des lignes de trésorerie

Considérant que les lignes de trésorerie arrivent à terme,

Il est proposé de renouveler les lignes de trésorerie dans les mêmes conditions comme suit :

Ligne de trésorerie pour le budget principal

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 100 000 €
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
Dernier euribor connu -0,395
- Marge 1,20
- Commission d'engagement 300 €

Ligne de trésorerie pour le budget Chaufferie bois

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 20 000€
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
- *Dernier euribor connu -0,395*
- Marge 1,20
- Commission d'engagement 200 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe au 01/02/2020

Vu le tableau annuel de proposition d'avancement de grade et l'avis favorable de la CAP catégorie C,

Vu la future vacance de l'emploi d'ATSEM à l'école maternelle pour retraite et la nécessité de recruter un nouvel agent pour occuper le poste, sachant que ce poste sera occupé par les 2 agents en doublon pendant quelques mois,

Il est précisé que ce poste est un emploi permanent qui entre dans les conditions permettant l'embauche d'un contractuel : article 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984 : « Dans les communes de moins de 2 000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10 000 habitants : Il est possible de recourir à un agent contractuel pour pourvoir un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre, ou de suppression d'un service public ». Ici, l'emploi d'ATSEM dépend de la décision de l'éducation nationale en matière d'organisation du système scolaire sur le territoire.

Il est proposé :

- De modifier le tableau des emplois à compter du 01/02/2020 comme suit :
Service technique : avancement de grade de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et suppression du grade antérieur de cet agent.
- Au service scolaire : création du grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet.

FONCTIONS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF CREE	EFFECTIF POURVU
<i>SERVICE ADMINISTRATIF</i>				
Secrétaire générale	Attaché territorial	complet	1	1
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	complet	1	1
<i>SERVICE TECHNIQUE</i>				
Responsable du service technique	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	complet	1	1 par avancement de grade
	Agent de maîtrise	complet	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	complet	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	complet	1	1
<i>SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN</i>				
ATSEM	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (scolaire)	complet	1	1
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe	complet	1	0
Animateur périscolaire	Adjoint technique (périscolaire)	non complet 32/35	1	0
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique (collège)	non complet 29,5/35	1	1
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique (entretien)	non complet 19/35	1	1

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

6. Opération d'éclairage public sur le parking de la maison médicale

Considérant que la Commune est adhérente du SDE24, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à sa disposition ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Vu la nécessité de prévoir le réaménagement de l'éclairage public du parking de la maison médicale,

Considérant que l'opération représente un montant estimatif de 7 730,89 € HT et que la commune devra s'acquitter de 70 % des dépenses HT s'agissant de travaux d'extension – solution LED.

Il est proposé :

- De donner mandat au SDE24 pour faire réaliser les travaux pour le compte de la Commune,
- D'approuver le dossier qui est présenté,
- De s'engager à régler au SDE24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes,
- De s'engager à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le syndicat,
- De s'engager à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune,
- D'accepter de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE24 et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

7. Proposition d'achat de parcelles Le Bourg Nord

Parcelles concernées

Monsieur BOSSAVY Bernard

Madame BOISSIERAS Francine Paulette

Il est proposé :

- De se porter acquéreur des parcelles suivantes au prix de 26 000 € pour l'ensemble ;
- D'autoriser le Maire et l'adjoint à formaliser l'achat par acte administratif.

Commune	N° de parcelle	Lieu-dit	Zonage	Superficie (en m ²)
Lanouaille	AH 29	Le Bourg Nord	N	1 396
	AH 30	Le Bourg Nord	N	1 795
	AH 31	Le Bourg Nord	U	1 450
	AH 34	Le Bourg Nord	U	563
	AH 35	Le Bourg Nord	N	785
	AH 307	Le bourg Nord	U	434
			TOTAL	6 423

Parcelles concernées

Monsieur BOSSAVY Bernard

Il est proposé :

- De se porter acquéreur des parcelles suivantes au prix de 3 000 € pour l'ensemble ;
- D'autoriser le Maire et l'adjoint à formaliser l'achat par acte administratif.

Commune	N° de parcelle	Lieu-dit	Zonage	Superficie (en m ²)
Lanouaille	AH 188	Le Bourg Nord	U	784
	AH 41	Le Bourg Nord	U	99
			TOTAL	883

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

La séance est close à 21h30.